



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 27 septembre 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Désignation d'un nouveau membre titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC)**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 27 septembre à 17h30 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 21 septembre 2021.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	ZUCCARELLI Jean
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard

**ABSENTS :** DE GENTILI Emmanuelle, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles.

**QUORUM :** 14

Le Président constate le quorum, ouvre la séance. M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation d'un nouveau membre titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC)**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les statuts du SYVADEC ;

Vu la délibération du Conseil en date du 24 juillet 2020 portant désignation de M. Guy Armanet comme membre titulaire au sein des instances du SYVADEC ;

Considérant la démission de M. Guy Armanet de son mandat de conseiller communautaire effective le 22 juillet 2021, entraînant, de facto, la fin de son mandat de membre des instances du SYVADEC ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement en désignant un nouveau membre au sein des instances du SYVADEC ;

Considérant l'installation de M. Jean-Charles Leonardi au sein du Conseil communautaire ;

Considérant que le Conseil, peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu la proposition du Président et l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau ;

Vu la candidature de M. Jean-Charles Leonardi ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

*A l'unanimité*

De ne pas recourir au scrutin secret ;

**ELIT**

*A l'unanimité*

*Abstentions : M. Morganti, M. Zuccarelli, M. de Casalta, Mme Salge*

Monsieur Jean-Charles Leonardi en qualité de membre titulaire au comité syndical du SYVADEC ;

~~Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.~~



LE PRESIDENT

Signature of Louis Pozzo di Borgo

LOUIS POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**